



VERSAILLES

Compte-Rendu de la réunion du Conseil de Quartier Saint Louis du lundi 3 décembre 2012.

La séance est présidée par Madame Marie-Laure Bourguin-Labro et Monsieur Martin Lévrier Conseillers municipaux.

Etaient présents : Mesdames ; Catherine Chavannes ; Clotilde Daniel ; Janine Lemarre ; Catherine Martin-Gerbault ; Pascale Mérillon ; Eléonore Pahlawan ; Sophie Pillard ; Isabelle Talamon ;

Messieurs : Guy Bourachot ; Dominique le Gall ; Xavier Guitton ; J.C. Mariannie ; Philippe Pain ; Olivier Rousseau ; Paul Sentilhes.

Excusés : Mesdames ; Marie- Christine Bidon-Le Boette ; Béatrice Van der Marlière ; Sylvie Dario.

Messieurs : Jacques Couturier ; Philippe Cleac'h ; Thierry Duguet ; Olivier Flahault ; Fabrice Gras ; Michel Jay.

Absents : Mesdames ; Sophie Allée ; Fabienne Billioud ; Lucie Desarbres ; Josépha Boskovic-Quentin (remplacée par M. Martial Lucet-Espagne)

Messieurs : Henry de Lesquen ; Louis de la Villosoye.

Après approbation du compte-rendu de la séance du 8 octobre 2012, la séance (secrétaire Guy Bourachot), débute à 20 h35 avec comme ordre du jour :

- 1- Présentation du projet de vidéo-protection dans le quartier Saint-Louis par Monsieur Thierry Voitellier Maire-Adjoint délégué à la Voirie, aux Déplacements Urbains, à la Sécurité, aux Affaires Juridiques et aux Assurances.
- 2- La présence de Monsieur Thierry Voitellier permettant d'aborder les questions liées à la sécurité et au stationnement dans le quartier.
- 3- Questions diverses.

1- Intervention de M. Voitellier : Vidéo-protection, circulation, stationnement.

La vidéo-protection a été décidée suite à l'incendie criminel de Richaud en septembre 2008 dont les auteurs non pas encore été identifiés. C'est une décision de VGP qui la finance, soit pour les versaillais, 20 €/ habitant.

Pour Versailles 50 caméras seront posées, 43 sont déjà en place. Elles sont implantées aux entrées de ville, de quartier, gare routière et, plus généralement, sur les axes de passage. L'enregistrement, encadré par la loi, est continu et les bandes sont détruites tous les 10 jours.

Depuis le 1^o juillet, pendant les "heures sensibles" (fin d'après-midi à la nuit) une ou deux personnes visionnent les écrans au centre de surveillance urbaine. Ont accès à ces données six ASVP, le Chef de la police, le Maire et son adjoint dédié. Le visionnage par la Police doit faire l'objet d'une réquisition.

Depuis leur mise en place 35 affaires délictuelles ont pu être traitées : stupéfiants, bagarres, tapage nocturne, conduite dangereuse, etc...
Deux tentatives de destruction ont pu être observées...sans résultat ils étaient filmés !

Le conseil approuve les mesures de vidéo-protection.

Sur demande d'un conseiller l'adjoint précise qu'il y a maintenant deux patrouilles de la police municipale qui "tournent" la nuit.

Il informe aussi le conseil, de l'arrivée d'un nouveau Procureur de la République et du remplacement des deux Commissaires par deux nouveaux.

- L'épidémie des vols de sièges de voiture semble maîtrisée avec l'arrestation d'une deuxième bande de voleurs. Les incendies de voiture en ville ont cessé, les auteurs sont toujours recherchés.

2 Questions et remarques des conseillers :

- La présence d'un important chantier dans le quartier, au niveau de la place des Francine inquiète des conseillers quant à la sécurité de déplacement des personnes dans cette zone très fréquentée, en particulier par les scolaires : une remise en ordre des conditions de sécurité a été faite auprès des entreprises.
- D'autres personnes se préoccupent du nombre de bus qui circulent dans cette zone ou aux alentours : c'est près de 1600 mouvements / jour qui sont enregistrés vers la gare des Chantiers et 800 au niveau de la gare routière de la place...qu'en sera-t-il à l'avenir lorsque la ZAC sera achevée ?
- Martin Lévrier annonce pour janvier une visite du chantier des Francine et en mars du chantier de la "Cour des senteurs". Les dates définitives seront communiquées plus tard.
- Un conseiller demande s'il n'est pas possible de trouver un arrangement avec Q Parc (gestionnaire du parking "Cathédrale" très peu occupé) pour les habitants du quartier dans l'espoir de décongestionner le stationnement dans le quartier, toujours difficile.
- Une information sur les places libres dans les parkings devrait être mise en place aux entrées de la ville en 2013 ainsi que les tarifs pratiqués.
- Remarque récurrente : il y a beaucoup trop de potelets dans le quartier avec pour conséquence la réduction de l'offre de stationnement.
- Quel devenir pour les parkings de l'ex-résidence Mignot ?
- Le représentant d'une association demande que l'on réfléchisse à ce qui pourrait favoriser le commerce - en difficulté - dans le quartier. La présidente rappelle l'absence de flux dans le quartier et les loyers très élevés pratiqués pour les commerces. **C'est un sujet dont la mairie ne se désintéresse pas** : Marie Boelle, adjointe déléguée au commerce et au tourisme, viendra lors de la réunion de février en parler avec le conseil.

ML Bourgoin-Labro rappelle que les commissions constituées dans le conseil doivent se réactiver comme éléments de propositions, **pourvu que ces commissions ne comportent que des conseillers de quartier.**

Nota : Le "Carré à l'Avoine" sera fermé au stationnement du vendredi 14 décembre à 13 h au lundi 17 au matin, pour cause de "Marché de Noël".

3 Questions diverses :

Un conseiller rend compte d'un exposé débat, organisé en mairie le 28 novembre dernier par l'association VEI, concernant tous les Conseils de Quartier de la ville et leur fonctionnement.

Certains Conseils présents étaient invités à présenter un de leurs projets, abouti ou non. Pour St Louis, ce sont deux conseillers de ce quartier, qui ont exposé sur le thème de la " Revitalisation du Quartier et des Carrés ". Ils ont fait remarquer que les réalisations actuelles sur le "Carré à l'Avoine " pour intéressantes qu'elles soient, étaient loin des propositions faites par la commission qui s'était constituée.

Ils sous-entendent que la présidence n'a pas relayé leur demande auprès de la mairie sur ce dossier.

D'emblée les conseillers regrettent de n'avoir pas eu connaissance de cette manifestation.

Le même conseiller demande que, dans le compte rendu de cette séance soit précisé, que le conseil renouvelle sa confiance à M.L Bourgoin- Labro et M. Lévrier.

Cette demande est approuvée à l'unanimité.

Pour la suite, et pour éviter toute contestation quant à la sincérité du compte-rendu qui a parfois été mise en doute, le secrétaire de séance cite ci-dessous, textuellement, l'intervention de Martin Lévrier, vice-président :

"Le Conseil de Quartier St Louis considère comme un succès le travail réalisé sur les Carrés. Grâce à une réflexion qui a pris en compte les projets présentés par la mairie et les réflexions menées par une commission issue du CdQ, une véritable mise en valeur du Carré à l'Avoine va être réalisée.

Malheureusement, lors de la réunion organisée par VEI le travail présenté n'était en rien celui du CdQ mais uniquement d'une commission composée de quelques membres du CdQ et d'autres personnes d'associations diverses.

Cette erreur est regrettable pour plusieurs raisons :

- *Elle masque tout le travail de concertation qui a été réalisé.*
- *Elle dénature le résultat en présentant le projet de la commission qui n'était en rien celui du CdQ.*
- *Elle ne parle jamais des décisions proposées par le CdQ et encore moins de la concertation faite auprès des habitants et commerçants (Pour mémoire 150 réponses et 60 % d'opinions favorables).*
- *Elle donne le sentiment que le CdQ St Louis n'est pas une force de proposition.*
- *Elle tendrait à prouver que les conseils de quartier ne sont pas capables de s'approprier de gros projets.*
- *Elle induit que la présidence est mal assurée par l'équipe en place. "*

Martin Lévrier continue en rappelant que le conseil a été force de proposition et de réalisation :

" - Dans la création de la plaquette de présentation du CdQ ; celle-ci devenant la référence pour tous les quartiers.

- *Dans la mise en place du marché bio.*
- *Dans un travail de fond sur la propreté et la mise en place de nombreux points d'apports volontaires.*
- *Dans la transformation du Carré à l'Avoine, qui sera réalisée au plus tard en 2014. "*

Il ajoute que le CdQ a été partenaire impliqué :

- “ Dans la mise en place des zones 30 et des circulations douces.
- Dans le travail sur la Cour des senteurs.
- Dans le projet des travaux des Chantiers
- Dans la rénovation de la résidence Boelly (ex Mignot).”

Martin Lévrier conclut en remerciant l’ensemble des membres pour tout le travail fourni depuis 4 ans, et l’esprit constructif dans lequel il a été réalisé.

Prochaine réunion le **lundi 11 février 2013**. ML Bourgoïn- Labro rappelle que les questions que les conseillers désirent voir traitées doivent lui être posées au moins trois semaines à l’avance.

Ordre du jour épuisé et sans autres questions, la séance est levée vers 23 h.